

# SOYEZ PRÊT À FAIRE FACE AUX IMPRÉVUS.

Toutes les couvertures suivantes sont incluses dans votre protection.

Sélectionnez la couverture dont vous avez besoin.

## COUVERTURE INVALIDITÉ.\*

|   | PROGRAMME ESSENTIEL      | PROGRAMME ESSENTIEL PLUS | PROGRAMME QUIÉTUDE          |
|---|--------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Prestation maximale par mois  | 500 \$                   | 1 000 \$                 | 1 500 \$                    |
| Invalidité physique et psychologique                                  | ✓                        | ✓                        | ✓                           |
| Travailleurs à temps plein, à temps partiel, saisonniers et autonomes | ✓                        | ✓                        | ✓                           |
| Période de versement de prestations par réclamation                   | 6 mois                   | 6 mois                   | Terme du prêt               |
| Délai de carence  | 30 jours non rétroactifs | 30 jours non rétroactifs | 30 jours rétroactifs ou non |

## COUVERTURE VIE.\*

|  |           |           |                   |
|--|-----------|-----------|-------------------|
| Prestation maximale (équité négative)                                  | 10 000 \$ | 20 000 \$ | —                 |
| Prestation maximale (solde du prêt)                                    | —         | —         | 100 000 \$        |
| Décès accidentel   | ✓         | ✓         | ✓                 |
| Décès des suites d'une maladie   | ✓         | ✓         | ✓                 |
| Prestation du vivant <sup>1</sup>                                      | ✓         | ✓         | ✓                 |
| Perte accidentelle d'un membre <sup>2</sup> et paraplégie <sup>3</sup> | —         | —         | Jusqu'à 25 000 \$ |
| Travailleurs à temps plein, à temps partiel, saisonniers et autonomes  | ✓         | ✓         | ✓                 |

## COUVERTURE MALADIES GRAVES.<sup>4\*</sup>

|   |   |   |            |
|---|---|---|------------|
| Prestation maximale (solde du prêt)                                 | — | — | 100 000 \$ |
| Travailleurs à temps plein, temps partiel, saisonniers et autonomes | — | — | ✓          |
| Terme jusqu'à 96 mois   | ✓ | ✓ | ✓          |
| Pour les 17 à 71 ans  | ✓ | ✓ | ✓          |

1. Après un diagnostic de maladie en phase terminale réduisant votre espérance de vie à moins de 12 mois, les prestations de la couverture Vie seront versées à partir de la date du diagnostic.

2. Après la perte d'une main ou des deux mains au-dessus du poignet ou la perte d'un pied ou des deux pieds au-dessus de la cheville ou la perte totale et permanente de la vue des deux yeux la prestation Vie est versée.

3. La perte totale et permanente de l'usage des deux jambes.

4. Après un diagnostic de maladie grave, la prestation Maladie Grave est payée en concordance avec le contrat et toutes les couvertures terminent.

5. Les prestations maximales peuvent varier en fonction du programme choisi.

\* La couverture est optionnelle et facultative.

SécurAuto et le logo de SécurAuto sont des marques déposées appartenant au Groupe financier LGM - une division de LGM Financial Services inc. et sont utilisés sous licence par les Services administratifs en assurance collective LGM.

### AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES

Avantages non imposables / Aucun questionnaire sur la santé ou examen médical / Aucune prime supplémentaire pour les fumeurs / Résiliable en tout temps / La prime peut être ajoutée au financement du véhicule

# SOYEZ PRÊT À FAIRE FACE AUX IMPRÉVUS.

## COUVERTURE INVALIDITÉ.\*

L'invalidité physique et psychologique peut avoir des effets considérables sur votre qualité de vie.

Refaites-vous une santé et laissez-nous régler vos mensualités si vous devenez invalide, que l'incident ait eu lieu à la maison, au travail ou pendant des activités récréatives.

Couverture jusqu'à 1 500 \$ par mois.<sup>5</sup>



**1 Canadien sur 3** risque de souffrir d'invalidité pendant plus de 3 mois durant ses années au travail.



**11 semaines** est la durée moyenne d'absence au travail.

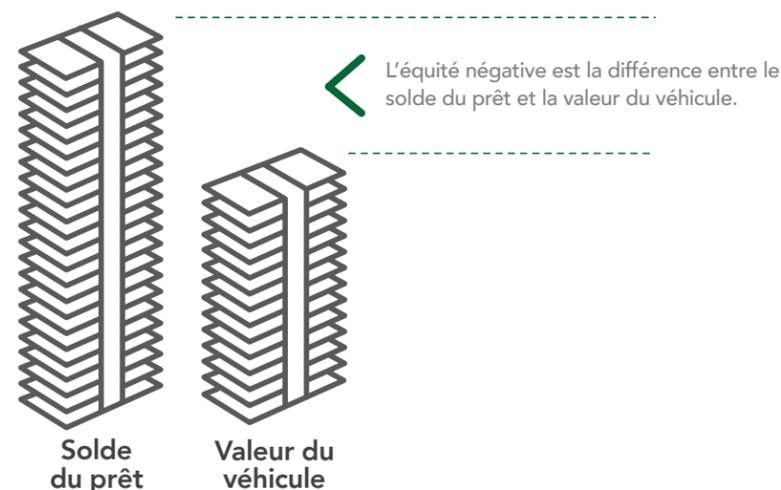
## COUVERTURE VIE.\*

### ESSENTIEL ET ESSENTIEL PLUS

#### ÉQUITÉ NÉGATIVE

En cas de décès, la partie du prêt en équité négative serait remboursée, jusqu'à concurrence de 20 000 \$.<sup>5</sup>

#### VOICI UNE EXPLICATION SIMPLE



Cette couverture flexible vous assure que :

- Vos proches pourront garder le véhicule (la valeur du véhicule doit être remboursée), ou
- Vous pouvez vendre vous-même votre véhicule, ou
- Vous pouvez remettre le véhicule à un concessionnaire.

## COUVERTURES VIE ET MALADIES GRAVES.\*

### QUIÉTUDE

#### SOLDE DU PRÊT

Absorbe le solde du prêt en cas de décès (ou couvre en cas de maladie grave), permettant ainsi de conserver le véhicule. Couverture jusqu'à 100 000 \$.

**51 %** des veufs et des veuves prennent cinq ans pour s'habituer à un revenu ajusté après le décès de l'être cher.

**1 CANADIEN SUR 2** souffrira du cancer au cours de sa vie.



**1 CANADIEN SUR 2** a été touché par l'insuffisance cardiaque.



### GARANTIE DE QUALITÉ

Les programmes Quiétude et Essentiel sont souscrits par Co-operators Compagnie d'assurance-vie du Canada et administrés par Services Administratifs En Assurance Collective LGM. Pour communiquer avec Co-Operators Compagnie d'assurance-vie, composez le 1 855 587-8595 ou visitez le site [www.cooperators.ca](http://www.cooperators.ca).

Cet outil de commercialisation ne constitue pas un contrat. Il est fourni à titre d'information seulement. Les programmes Quiétude, Essentiel et Essentiel Plus contiennent des caractéristiques et des avantages qui sont décrits plus en détail dans le guide de distribution. Veuillez lire attentivement le guide puisqu'il contient les modalités, les définitions et les exclusions.

SécurAuto et le logo de SécurAuto sont des marques déposées appartenant au Groupe financier LGM - une division de LGM Financial Services inc. et sont utilisés sous licence par les Services administratifs en assurance collective LGM.

**SÉCURAUTO**<sup>MC</sup>  
Protection de prêt